

Agression à Saint-Jacques : le suspect mis en examen et écroué



L'homme soupçonné d'avoir agressé sa femme sous la menace d'une arme à feu, samedi, à Clermont-Ferrand, a été mis en examen, hier, pour tentative d'assassinat. Et aussitôt incarcéré.

A ce stade de l'enquête, procureur et juge d'instruction sont sur la même ligne?: oui, estiment-ils, le suspect avait vraiment l'intention d'abattre son épouse, samedi après-midi, devant un hôtel du quartier Saint-

L'homme nie avoir tendu un guet-apens à sa femme devant cet hôtel. - Camille Mazoyer

Jacques, avant d'être maîtrisé par deux passants (lire notre article); et oui, son acte était bel et bien prémédité.

Il conteste tout

Depuis hier, ce Clermontois de 43 ans, crâne dégarni et silhouette efflanquée, est donc poursuivi pour « tentative d'assassinat » et « port d'arme prohibé ». Une qualification passible de la cour d'assises. En fin d'après-midi, le juge des libertés et de la détention a décerné un mandat de dépôt à son encontre. Direction la maison d'arrêt.

Le quadragénaire, lui, conteste les faits. Lors de sa garde à vue dans les locaux de la sûreté départementale, il a démenti point par point les accusations de son épouse.

La jeune femme de 28 ans – le couple est en instance de divorce – évoque un guet-apens tendu en pleine rue, alors qu'elle venait de descendre du tram avec ses enfants. Lui parle au contraire d'une « rencontre fortuite » et certifie qu'il circulait en voiture dans le secteur, avec un ami, lorsqu'il l'a aperçue par hasard.

Pourquoi alors s'est-il rué sur son épouse, un pistolet de calibre 22 chargé et armé à la main ? « Il souhaitait juste lui faire peur, parce qu'elle l'avait elle-même menacé physiquement via Internet », rétorque Me Canis, le conseil du suspect.

L'enquête, désormais placée sous la direction de la juge De Moura, devra départager les deux versions. Mais aussi établir à qui appartient la deuxième arme – un revolver également chargé – retrouvée sur place.

Un contrôle judiciaire pas respecté

Comme nous l'annoncions hier, le quadragénaire, condamné dans le passé pour trafic de drogue, faisait déjà l'objet de poursuites pour « violences aggravées » contre sa compagne. La procédure, ouverte à l'été 2013 à Moulins, est toujours en cours.

Pour cette autre agression présumée, l'homme a effectué cinq mois de détention provisoire. Il a été remis en liberté en janvier 2014 et placé sous contrôle judiciaire strict. Parmi ses obligations figurait l'interdiction absolue d'approcher son épouse...

Me Canis entend maintenant obtenir la requalification à la baisse des poursuites contre son client. « De mon point de vue, ces faits ne sont pas de nature criminelle et n'ont pas leur place devant une cour d'assises », martèle-t-il. Ce sera aux magistrats de trancher.

Agression à Saint-Jacques : le suspect mis en examen et écroué



L'homme soupçonné d'avoir agressé sa femme sous la menace d'une arme à feu, samedi, à Clermont-Ferrand, a été mis en examen, hier, pour tentative d'assassinat. Et aussitôt incarcéré.

A ce stade de l'enquête, procureur et juge d'instruction sont sur la même ligne?: oui, estiment-ils, le suspect avait vraiment l'intention d'abattre son épouse, samedi après-midi, devant un hôtel du quartier Saint-

L'homme nie avoir tendu un guet-apens à sa femme devant cet hôtel. - Camille Mazoyer

Jacques, avant d'être maîtrisé par deux passants (lire notre article); et oui, son acte était bel et bien prémédité.

Il conteste tout

Depuis hier, ce Clermontois de 43 ans, crâne dégarni et silhouette efflanquée, est donc poursuivi pour « tentative d'assassinat » et « port d'arme prohibé ». Une qualification passible de la cour d'assises. En fin d'après-midi, le juge des libertés et de la détention a décerné un mandat de dépôt à son encontre. Direction la maison d'arrêt.

Le quadragénaire, lui, conteste les faits. Lors de sa garde à vue dans les locaux de la sûreté départementale, il a démenti point par point les accusations de son épouse.

La jeune femme de 28 ans – le couple est en instance de divorce – évoque un guet-apens tendu en pleine rue, alors qu'elle venait de descendre du tram avec ses enfants. Lui parle au contraire d'une « rencontre fortuite » et certifie qu'il circulait en voiture dans le secteur, avec un ami, lorsqu'il l'a aperçue par hasard.

Pourquoi alors s'est-il rué sur son épouse, un pistolet de calibre 22 chargé et armé à la main ? « Il souhaitait juste lui faire peur, parce qu'elle l'avait elle-même menacé physiquement via Internet », rétorque Me Canis, le conseil du suspect.

L'enquête, désormais placée sous la direction de la juge De Moura, devra départager les deux versions. Mais aussi établir à qui appartient la deuxième arme – un revolver également chargé – retrouvée sur place.

Un contrôle judiciaire pas respecté

Comme nous l'annoncions hier, le quadragénaire, condamné dans le passé pour trafic de drogue, faisait déjà l'objet de poursuites pour « violences aggravées » contre sa compagne. La procédure, ouverte à l'été 2013 à Moulins, est toujours en cours.

Pour cette autre agression présumée, l'homme a effectué cinq mois de détention provisoire. Il a été remis en liberté en janvier 2014 et placé sous contrôle judiciaire strict. Parmi ses obligations figurait l'interdiction absolue d'approcher son épouse...

Me Canis entend maintenant obtenir la requalification à la baisse des poursuites contre son client. « De mon point de vue, ces faits ne sont pas de nature criminelle et n'ont pas leur place devant une cour d'assises », martèle-t-il. Ce sera aux magistrats de trancher.